



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 06 mai 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DE GRANDJEAN LES 23 ET 30 JUIN 2024

Les électeurs de la commune de Grandjean sont convoqués le **dimanche 23 juin 2024** pour procéder à l'élection municipale partielle complémentaire de six nouveaux conseillers municipaux.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 30 juin 2024**.

La sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély procédera à la réception des déclarations de candidature.

Pour le premier tour :

Du mardi 28 mai au vendredi 31 mai 2024

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Du lundi 03 juin au mercredi 05 juin 2024

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Le jeudi 06 juin 2024

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

En cas de second tour de scrutin :

Le lundi 24 juin 2024

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Le mardi 25 juin 2024

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Muriel : 06 37 74 87 22 / Aurore : 06 02 15 77 12

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)